

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi  
-----

LOI N°01- 093 / DU 29 NOV. 2001

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°01-026/P-RM DU 02  
AOUT 2001 PORTANT CREATION DE LA DIRECTION NATIONALE DE  
L'ACTION CULTURELLE.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 16 novembre 2001 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE : Est ratifiée l'Ordonnance N°01-026/P-RM du 02 août 2001 portant  
création de la Direction Nationale de l'Action Culturelle.

Bamako, le 29 NOV. 2001

Le Président de la République,



Alpha Oumar KONARE